

Alcimed

Communiqué de presse

La télémédecine en France, entre fantasmes, espoirs et réalité

Lyon, le 1^{er} mars 2018 - Dans un contexte dynamique autour de la télémédecine en France, Alcimed, société de conseil en innovation et développement de nouveaux marchés, revient sur cet écosystème et son avenir attendu dans les prochaines années.

La télémédecine, c'est quoi ?

Le Ministère des Solidarités et de la Santé définit la télémédecine comme « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication »¹. A ce titre, son concept n'est pas une innovation et peut dater, selon la technologie considérée, du XIX^{ème} siècle, des années 70, du milieu des années 90 ou de la décennie 2010.

La véritable différence que l'on peut identifier entre les télécommunications par radiotélégraphie des années 40 et la télémédecine actuelle se trouve à trois niveaux :

1. Une volonté affichée d'intégrer la télémédecine dans un parcours de soin, permettant par exemple de combler le fossé hôpital/ville
2. Une maturité des NTIC qui permet d'imaginer de nouveaux usages tant en termes de vecteurs de communication (chat en ligne, visioconférence, ...) que de partage de données (premier diagnostic visuel sur la base d'image ou de visio, ordonnances numériques, ...)
3. Un constat d'aujourd'hui : celui de l'élargissement des déserts médicaux pour lequel la télémédecine est une des armes de l'arsenal des pouvoirs publics

La télémédecine bouge en France

La prise en charge de la télémédecine en 2018

- Les consultations dans le cadre d'Affections de Longue Durée (ALD)
- Dans des zones où l'accès aux soins est problématique
- A maxima à même hauteur que le tarif des consultations physiques (soit 25€ pour un médecin généraliste)

La télémédecine est reconnue dans le droit français depuis 2009 et jusqu'à tout récemment était développée lors de programmes d'expérimentation notamment à l'échelle régionale. A ce titre, Clémence Mainpin, chef de projet au sein de la DGOS évoquait en Novembre 2017 que « 91 % des projets médicaux des groupements hospitaliers de territoire (GHT) comportent un volet télémédecine ». **Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la télémédecine sort du contexte expérimental et devient, au moins dans des contextes bien spécifiques (voir encadré), régulée et surtout financée.** Ainsi, Agnès Buzyn projette environ 500 000 téléconsultations en 2019 dans le cadre de ce dispositif et 1,5 millions en 2021.

Toutefois, les acteurs privés n'ont pas attendu 2018 pour développer leurs services de télémédecine. De plus en plus d'offres sont disponibles et balayent un ensemble de service à destination à la fois des patients et des professionnels de santé, depuis la prise de rendez-vous en ligne, la gestion des

¹ <http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/la-telemedecine>

Alcimed

agendas, le téléconseil, la téléconsultation, l'e-prescription, l'e-délivrance de médicaments. « Des sociétés comme MédecinDirect, Doctolib, MesDocteurs, se sont créées bien avant 2018 et ont imaginé près de 10 ans auparavant des modèles d'activités permettant d'améliorer l'offre de soin, dans un contexte de démographie médicale problématique » témoigne Benjamin D'HONT, explorateur e-santé chez ALCIMED.

Ces modèles d'activité sont notamment basés sur l'intervention d'autres parties prenantes qui couvrent une partie des frais de prise en charge. La télémédecine se décline ainsi sur 2 volets : un axe B2P (Business to Patient) où les mutuelles ont un rôle et un intérêt très fort, et le B2B dans lequel les services sont proposés aux entreprises, à destination de leurs employés. En outre, le volet B2P permet de répondre aux besoins d'une frange de population qui n'est aujourd'hui pas couverte par la télémédecine actuelle (voir encadré) : la téléconsultation pour ceux et celles ne souffrant pas d'ALD et qui nécessitent ou demandent un avis médical immédiat, par exemple pour leur enfant, un samedi à 22 heures.

L'organisation de l'offre de soins par la télémédecine est en train de subir un premier bouleversement par la diversification des canaux d'accès et des fournisseurs de soins. Des acteurs comme Axa ou le groupe VYV ont ainsi pris place sur ce terrain et cela a conduit certains médecins à réagir avec véhémence. Parmi leurs arguments, ils mentionnent notamment un cadre d'activité différent entre le corps médical et les acteurs privés. Alors que la pratique de la télémédecine pour les premiers est encadrée, restreinte et complexe, les acteurs privés ont (selon leurs dires) des pratiques tarifaires et organisationnelles beaucoup moins régulées.

Barrières à l'entrée et perspectives à moyen-terme

Le développement de la télémédecine dans une pratique de routine n'en est qu'à ses débuts. En France, la complexité de mise en place des réformes de notre système de santé sont souvent pointées du doigt. Pourtant, *une étude américaine publiée en Janvier dans le Journal of Telemedicine and Telecare² montre que plusieurs barrières au progrès de services télémédicaux sont récurrentes à l'échelle internationale.*

Ces barrières recourent notamment des aspects **organisationnels** (coût et remboursement, responsabilité juridique, protection de la vie privée, sécurité des données), **humains** (notamment la volonté des patients à utiliser ces services) et **techniques** (qualification du personnel médical, interopérabilité des systèmes...). « Une autre barrière, à mon sens essentielle, sera de pouvoir déployer sur tout le territoire une infrastructure numérique permettant de soutenir la télémédecine et faire en sorte que même dans les zones ultra-rurales, une visioconférence avec un spécialiste sera toujours possible. » ajoute Benjamin D'HONT.

Comme pour beaucoup de développements digitaux, la pédagogie sera clé pour faciliter l'adoption de la télémédecine. Par ailleurs, cette pédagogie doit être considérée auprès des deux interlocuteurs clé de la téléconsultation. Les médecins doivent être accompagnés, encouragés et formés et les patients doivent être informés de la présence de la téléconsultation dans leur parcours de soin. Cela prendra du temps, mais les évolutions du cadre réglementaire et social permettent d'imaginer 2018 comme « l'an 1 de l'expansion de la télémédecine en France » comme le titre justement le DSIH³.

² <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29320966#>

³ <http://www.dsih.fr/article/2804/2018-l-an-1-de-l-expansion-de-la-telemedecine-en-france.html>

Alcimed

A PROPOS D'ALCIMED - www.alcimed.com

Créée en 1993, ALCIMED est une société de conseil en innovation et développement de nouveaux marchés, spécialisée dans les sciences de la vie (santé, biotech, agroalimentaire), la chimie, les matériaux et l'énergie ainsi que dans l'aéronautique, le spatial, la défense et les Politiques Publiques. Elle intervient auprès des grands groupes industriels, d'ETI et de PME, de fonds d'investissement et d'acteurs institutionnels. Grâce à ses 200 collaborateurs de haut niveau, ALCIMED accompagne ses clients dans l'exploration et le développement de leurs terres inconnues : nouvelles technologies, nouvelles offres, nouvelles géographies, futurs possibles, nouvelles manières d'innover. La société dont le siège est à Paris, est présente à Lyon et à Toulouse, ainsi qu'en Allemagne, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis et à Singapour.

Alcimed est membre de CroissancePlus et de l'ACI (Association des Conseils en Innovation).

Contacts presse : Agence ComCorp

Marie-Caroline Saro | mcsaro@comcorp.fr | +33 1 58 18 32 58 | +33 6 88 84 81 74

Sabrina Russo | srusso@comcorp.fr | +33 1 58 18 32 48 | +33 6 82 92 94 45